



Nîmes, le lundi 26 décembre 2022,

Objet: demande d'adhésion

FORFAIT MANADIER - renouvellement

Cher ami,

Voici venu le temps de penser à la saison 2023, et donc au renouvellement de votre licence.

Pour la saison 2023, la volonté de la fédération est renforcée en ce qui est d'appliquer son règlement et notamment l'article 97 des Règlements Généraux et Sportifs sur l'obligation de la licence pour les participants habilités à prendre part à la course.

La fédération sera très ferme concernant les licences de gardians à pied, **seuls habilités** à être sur les torils. Tout gardian exerçant dans l'enceinte sportive (arène), toril compris, devra obligatoirement être licencié de la FFCC.

Tout gardian amateur à pied non licencié et se trouvant sur le toril sera sous la responsabilité du manadier. Le manadier sera responsable devant la commission de discipline en vertu des Règlements Généraux et Sportifs.

En accord avec la Fédération Française de la Course Camarguaise, Le Livre Généalogique de la Race di Biou et la Fédération des Manadiers, Il est proposé un nouveau fonctionnement de prise de « Licences Manadiers » saison 2023

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

MANADIERS ADHERENTS A LA FDM /

Pour cette catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- Bulletin d'adhésion
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le règlement de la cotisation
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées par la FFCC pour l'année civile
- L'état de santé du cheptel au regard du justificatif de conformité par le Certificat vétérinaire et l'attestation de réalisation des opérations de prophylaxie, (ASDA ex-carte verte)

Une attestation co-signée par le représentant légal livre généalogique « La Race di Biou » et le représentant légal de la FDM, certifiant :

- Le numéro de cheptel
- L'inscription du bétail de la manade au livre généalogique « Race di Biou »
- La qualité d'éleveur de taureaux au regard de l'attestation de la Mutualité Sociale Agricole.
- L'état de santé du cheptel au regard du justificatif de conformité par le Certificat vétérinaire et l'attestation de réalisation des opérations de prophylaxie, (ASDA ex-carte verte)
- Que la Manade dispose d'un minimum de :
 - 70 bêtes en tout dont 30 vaches de plus de 24 mois (photocopies du registre des bovins)
 - 50 hectares (1,4 UGB/hectare) photocopies des relevés parcellaires et baux ruraux de pâturages ou bois

MANADIERS NON ADHERENTS A LA FDM

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- Bulletin d'adhésion
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le règlement de la cotisation
- Le numéro de cheptel
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées par la FFCC pour l'année civile
- L'état de santé du cheptel au regard du justificatif de conformité par le Certificat vétérinaire et l'attestation de réalisation des opérations de prophylaxie, (ASDA ex-carte verte)
- L'inscription du bétail de la manade au livre généalogique « Race di Biou »
- La qualité d'éleveur de taureaux au regard de l'attestation de la Mutualité Sociale Agricole.
- L'état de santé du cheptel au regard du justificatif de conformité par le Certificat vétérinaire et l'attestation de réalisation des opérations de prophylaxie, (ASDA ex-carte verte)
- Edition du livre des bovins de moins de 3 mois avec le bilan des mouvements du troupeau production bovine. Editée par le GDS
- Relevé d'exploitation MSA ou déclaration PAC détaillée avec total des surfaces permettant de vérifier que la Manade dispose d'un minimum de :
 - 70 bêtes en tout dont 30 vaches de plus de 24 mois (photocopies du registre des bovins)
 - 50 hectares (1,4 UGB/hectare) photocopies des relevés parcellaires et baux ruraux de pâturages ou bois

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL

Président FFCC





BULLETIN D'ADHESION

Saison 2023

MANADIER

FDM

SANS ASSOCIATION

*Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2023.*

DETAIL	TARIF
Option prix de Base : socle de base obligatoire, voir détail au dos - Cotisation Fédérale 150 € - Assurance individuelle obligatoire et Protection juridique 94 €	244,00 €
Option 1 (voir détail au dos) - Cotisation Fédérale 150,00 € - Prime Individuelle accident et Protection juridique 232 €	382,00 €
Option 2 (voir détail au dos) - Cotisation Fédérale 150,00 € - Prime Individuelle accident et Protection juridique 281,00 €	431,00 €
LICENCE GARDIAN A PIED - Cotisation fédérale 20 € - Option de Base 47 €	67,00 €

Païement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : **FFCC – Crédit agricole du Languedoc**
IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835

Manade _____ N° de Cheptel : _____

Je soussigné «Nom» «Prénom» _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° téléphone _____ N° portable _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

Date de naissance _____ et Lieu _____

Adresse de la manade si différente _____

Nombre de gardians professionnels

Signature (obligatoire) :

Fait à _____, le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collègue)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collègue d'adhésion)

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **23**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Manadier - Saison 2023

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2023, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2023 pour se terminer le 31/01/2024.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC et durant toute l'année. Ce régime individuel ne peut se substituer à un quelconque régime obligatoire ou complémentaire agricole (de type AAEXA notamment).

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative, en activité professionnelle, et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). **Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.**

Les garanties ne sont acquises qu'en cas d'accident survenu dans l'arène ou immédiatement avant ou après la course ou durant sa préparation (encardement, tri du matin, transport des bêtes...).

Les garanties dont je dispose sont :

☞ Option de base :

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

☞ Option 1 :

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

☞ Option 2

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans la case « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport** ».

☞ **Déclaration manuscrite :**

AUTORISATION DE DIFFUSION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

☑ **J'autorise ou ☐ je n'autorise pas** à utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (« Règlement RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, d'effacement et de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes - poleadministratif-financier@ffcccamarguaise.com. Le responsable du traitement des données personnelles est la FFCC.

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire) :

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « **je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs** ».

Je suis également informé de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.



BULLETIN D'ADHESION – Saison 2023

Gardians A Pied

Bulletin d'adhésion à nous retourner, complété, signé

- Option de base** : socle de base obligatoire, (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale.....	20,00 €
Responsabilité civile et Protection juridique	47,00 €
Total	67,00 €

- Option 1** (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale.....	20,00 €
Responsabilité civile, Protection juridique et Prime Individuelle	166,00 €
Total	186,00 €

- Option 2** (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale.....	20,00 €
Responsabilité civile, Protection juridique et Prime Individuelle	214,00 €
Total	234,00 €

Manade affiliée : _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire)

J'ai une autre licence à la FFCC si oui, merci de cocher ci-dessous :

Président de CT - Président de course - Délégué - Membre CT - Adhérent direct - Raseteur Tourneur
- Stagiaire - Ecole raseteurs - Autre précisez.....

En cas de double licence pour les votes, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **23/**.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information
Gardians à Pied - Saison 2023
Document non-contractuel

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2023, et les garanties prendront effet *le lendemain du règlement*, et au plus tôt le 01/02/2023 pour se terminer le 31/01/2024.

Cette licence est personnelle et ne concerne que le titulaire. Les garanties incluses ne concernent que le sport que j'exerce conformément aux statuts de la FFCC « *Le Gardian est la personne qui pratique une activité sportive au sein d'une manade, comme acteur volontaire et bénévole, dans toutes les activités avec les taureaux ou ayant un rapport avec eux.* » extrait des statuts de la FFCC.

Les garanties s'appliquent uniquement à titre personnel au titulaire de la licence tant en responsabilité civile qu'en protection juridique, mais uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité, incapacité). **Par ailleurs la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.**

Les garanties dont je dispose sont

☞ Option de Base

Responsabilité Civile	Oui avec une franchise de 150 €
Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

☞ Option 1

Responsabilité Civile	Oui avec une franchise de 150 €
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité Temporaire	Pour 10 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'événement.
Frais de recherche	En cas d'accident et pour un maximum de 830 €

☞ Option 2

Responsabilité Civile	Oui avec une franchise de 150 €
Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité Temporaire	Pour 20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'événement.
Frais de recherche	En cas d'accident et pour un maximum de 830 €

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC et l'Assureur conseillent vivement l'usage de protections.

Aucune interdiction ou restriction médicale ne m'interdit la pratique de ce sport.

Déclaration manuscrite à recopier ci-dessous : « *je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport* ».

Déclaration manuscrite :

AUTORISATION DE DIFFUSION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarquoise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarquoises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarquoise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (« Règlement RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, d'effacement et de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes - poleadministratif-financier@ffccamarquoise.com

Le responsable du traitement des données personnelles est la FFCC.

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « *je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs* ».

Je suis également informé de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires

Assurance souscrite par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 10055917 – 16005875 – 20003470 - 20003471)
auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019